



# Demande d'adhésion

(S.V.P. écrire clairement, à l'encre noire ou bleue)

<b>Adhésion pour l'année</b>	20_____	<b>Nouveau</b> <input type="radio"/>	<b>Renouvellement</b> <input type="radio"/>
<b>Prénom</b>		<b>Nom de famille</b>	
<b>N° de membre CARO</b>	<b>(Si renouvellement)</b> <input type="radio"/>		
<b>Adresse</b>			
<b>Ville</b>		<b>Province / État</b>	
<b>Pays</b>		<b>Code postal</b>	
<b>Téléphone</b>		<b>Télocopieur</b>	
<b>Courriel</b>			
<b>Code d'éthique CARO</b>	J'accepte de me conformer au code d'éthique de CARO et au concept du Rallye d'obéissance. _____ Date : _____ Signature : _____		
<b>Langue préférée</b>	Anglais <input type="radio"/>	Français <input type="radio"/>	
<b>Cotisation annuelle</b>	<u>S.V.P. indiquez votre choix</u> : HST# 830379491RT0001 <input type="radio"/> Professionnel: \$ 50.00 Plus taxes* <input type="radio"/> Associé(e): \$ 20.00. Plus taxes		
<b>Membre professionnel (seulement) : Information pour le répertoire de CARO (Publié sur le site internet)</b>			
S.V.P. cochez : SI VOUS NE VOULEZ PAS que votre information soit publiée sur le site internet de CARO (Nom, adresse, compagnie, téléphone, courriel, etc.) <input type="radio"/>		Aux membres qui renouvellent leur adhésion : il y a un changement dans vos informations, merci de vérifier. ↓	
<b>Affaire / entreprise</b>			
<b>Adresse</b>			
<b>Téléphone</b>		<b>Télocopieur</b>	
<b>Adresse internet</b>			
<b>Courriel</b>			
<b>Services</b>			

**S.V.P. poster votre chèque ou mandat de poste en argent canadien fait à l'ordre de CARO à :**

CARO, a/s Bev Hurst, 6950 Cty Rd 10, Vankleek Hill, ON, K0B 1R0 téléphone : (613) 678-2553

Courriel [canadianrallyo@gmail.com](mailto:canadianrallyo@gmail.com)

\* Membre associé(e) : escompte lors de l'inscription aux événements organisés par CARO.

\*\* Membre professionnel : inclus une description de vos services, un lien à votre site internet et autres contacts, sauf si avis de non-publication, escompte lors de l'inscription aux événements organisés par CARO

Tous les membres de CARO sont éligibles à d'autres avantages (voir CARO, Devenir membre)

<p>La TPS/TVH TAUX D'IMPÔT PAR PROVINCE (au 1er juillet 2010)</p>	<p>Les frais pour les biens et services livrés sans TPS ni TVH sont appliqués aux achats livrés hors du Canada.</p>
<p>5%</p>	<p>Alberta Manitoba Territoires du Nord Ouest Nunavut Ile du Prince Édouard Québec Saskatchewan Yukon</p>
<p>12%</p>	<p>Colombie Britannique</p>
<p>13%</p>	<p>Nouveau Brunswick Terre-Neuve &amp; Labrador Ontario</p>
<p>15%</p>	<p>Nouvelle Écosse</p>